

Annexe 5

Cadre de référence en psychoéducation

*Vers la réussite
de tous les élèves!*



Service des ressources
éducatives

Remerciements

Nos remerciements sincères s'adressent aux membres du comité qui ont contribué à l'élaboration de ce cadre de référence en psychoéducation.

Psychoéducatrices et Psychoéducateurs

Geneviève Allard

Chantal Gauthier

Lucie Lahaye

Michel Laplante

Julie Morin, Conseillère pédagogique en adaptation scolaire

Sylvie Richard

Joseph Ross, Conseiller pédagogique en adaptation scolaire

Martin Tison

Directrice adjointe et Directeur du Service des ressources éducatives

Josée Duquette

Michel Laplante

Révisseur linguistique

Mireille Gauvreau

Secrétaire (responsable de la mise en page)

Émilie Roy

Dans ce document, l'emploi du masculin représente les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes et dans le seul but d'alléger le texte.

Être psychoéducateur, comporte un mélange équilibré de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

C'est la capacité d'établir un lien significatif par notre authenticité, notre disponibilité sur le terrain, notre ouverture et notre écoute afin de valoriser, d'inspirer confiance et de donner espoir à un élève qu'un changement positif est possible.

C'est faire preuve d'empathie pour mieux comprendre la réalité, y apposer des mots et mobiliser l'entourage.

Être psychoéducateur, c'est soutenir l'environnement d'un élève en consultant et en utilisant les différents intervenants qui gravitent autour de lui.

C'est lui faire vivre des réussites à partir de ses forces et lui permettre de s'épanouir, de se réaliser et de rayonner.

L'écoute, le soutien, le professionnalisme, la rigueur, la considération, l'expertise, la pro-activité et la polyvalence sont quelques-unes des forces de notre équipe.

C'est également le désir d'être et de faire partie d'un groupe de professionnels passionnés au service de l'élève et de ses besoins.

Le désir de faire la différence!

L'équipe des psychoéducateurs et psychoéducatrices de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Intervenir et faire la différence!



■ Intervenir dans différents lieux et contextes | ■ Intervenir en utilisant auprès des élèves |
 ■ Intervenir en participant | ■ Intervenir en collaborant avec différents partenaires

Table des matières

1. Encadrement légal et administratif de la pratique	7
2. Contexte	8
3. Principes d'action	9
4. Acte psychoéducatif	9
5. Les approches en psychoéducation	10
5.1. Approche psychoéducative	10
5.2. Approche écosystémique	10
5.3. Approche cognitive-comportementale	10
5.4. Approche psychodéveloppementale	10
6. Les interventions psychoéducatives	11
7. Trois niveaux d'intervention	14
7.1. Niveau 1 (Intervention universelle)	15
7.2. Niveau 2 (Intervention ciblée)	17
7.3. Niveau 3 (Intervention intensive)	19
8. Évaluation	21
8.1. Évaluation psychoéducative	21
8.1.1. Évaluation fonctionnelle	22
8.1.2. Évaluation normative	22
8.2. Évaluation psychosociale	22
9. Formation continue (assurer la mise à jour de ses compétences)	23
10. Règles déontologiques	23
11. Rôles et responsabilités	24
12. BIBLIOGRAPHIE	28
13. Annexes	29
1. Les opérations professionnelles du psychoéducateur	29
2. Le couple de Gendreau (structure d'ensemble)	30
3. Modalités relatives à la gestion du dossier de l'élève du secteur jeune	31
4. Démarche préalable à une demande de service	33
5. Intervenir et faire la différence!	37

1. Encadrement légal et administratif de la pratique

	 <p>Plan stratégique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2010-2014</p>	 <p>Plan d'action EHDAA</p>
	<p>Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite</p>  <p>Faire un signalement à la DPJ, c'est déjà protéger un enfant. Quand et comment signaler?</p>  <p>Une école adaptée à tous ses élèves. Politique de l'adaptation scolaire</p>  <p>Plan de prévention de la violence</p>  <p>Loi sur l'instruction publique (LIP) (L.R.Q., c. S-03.3)</p> <p>Loi sur la protection de la jeunesse (L.P.J.) (L.R.Q., c. P-34.1)</p> <p>Code des professions (L.R.Q., c. C-26)</p> <p>Plan de classification Personnel professionnel (CPNC)</p>	<p>Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention</p>  <p>L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)</p>  <p>Programme de formation de l'école québécoise (primaire et secondaire)</p>  <p>L'école, j'y tiens!</p>  <p>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) (L.C. 2002, ch.3)</p> <p>Règime pédagogique de l'éducation primaire et de l'enseignement secondaire (R.R.Q., c. S-33, r.8)</p> <p>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</p>
	<p>Guide d'évaluation psychoéducatrice. Lignes directrices (2010)</p> <p>Code de déontologie des membres de l'ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (2010)</p> <p>Cadre de référence : La psychoéducation en milieu scolaire (2012)</p>	

2. Contexte

Très engagée dans la lutte au décrochage et dans la prévention de l'intimidation, de la toxicomanie, de l'adhésion aux gangs de rue et de l'homophobie, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) est depuis longtemps convaincue de l'importance de créer et de maintenir un climat sain et sécuritaire dans ses établissements afin de favoriser la réussite de chacun de ses élèves. Ainsi, place-t-elle ces priorités au cœur des actions de son plan stratégique.

Courage

Équité

Pour ce faire, elle déploie dans tous les milieux, selon une répartition équitable, des services en psychoéducation. Le psychoéducateur relève hiérarchiquement de la Direction du Service des ressources éducatives, mais est sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'école.

Riches d'une formation universitaire de 2^e cycle (depuis 2001) et membres d'un ordre professionnel, les psychoéducateurs mettent en place des activités de prévention et des interventions spécialisées auprès des élèves en difficulté d'adaptation ou à risque de le devenir. Ils portent un regard systémique sur les besoins des élèves et proposent la mise en place de plusieurs moyens pour assurer le bien-être et la réussite scolaire.

Respect

Il apparaît essentiel de se donner un cadre de référence en psychoéducation de manière à harmoniser les services offerts, à clarifier les mandats, à cibler les priorités d'action, à mieux comprendre l'acte psychoéducatif et à favoriser des interventions concertées et efficaces.

Responsabilité

Arrimant les valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys aux grands principes mis de l'avant par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), les membres de l'équipe de psychoéducation de la CSMB sont fiers de constituer une présence qui fait la différence!

3. Principes d'action

- Agir dans le respect du code de déontologie
- Agir de façon préventive
- Agir de manière concertée
- Adopter une vision systémique
- Collaborer avec la famille et les partenaires
- Faire preuve de rigueur

4. Acte psychoéducatif

L'acte psychoéducatif s'inscrit dans une vision systémique et adaptative de l'élève. Il prend en considération les capacités personnelles de l'élève et le contexte dans lequel celui-ci évolue. C'est dans sa capacité d'utiliser les actions de la vie quotidienne que le psychoéducateur appuie ses interventions tout en tenant compte de l'environnement de l'élève (classe, école, famille).

Selon Renou (2004), l'acte psychoéducatif se reconnaît aux caractéristiques suivantes :

- Considérer la personne dans sa globalité en tenant compte de l'ensemble de ses composantes biologique, cognitive, affective et sociale.
- Traiter l'intervention comme une interaction entre trois pôles : celui de la personne, celui du milieu et celui de l'interaction entre les deux.
- Croire en l'établissement d'une relation éducative avec la personne qui soit basée sur la considération positive et le respect, la sécurité, la confiance en ses moyens, une disponibilité professionnelle et personnelle, la congruence dans ses attitudes ainsi que l'empathie.
- Voir l'ensemble des situations composant la vie d'une personne comme un potentiel infini pour se familiariser avec l'apprentissage de nouveaux comportements et élaborer de nouvelles compétences.
- Évaluer et soutenir la personne et son milieu de manière à ce que les deux pôles entreprennent graduellement une démarche adaptative.
- Intervenir systématiquement sur l'organisation du milieu de vie de la personne afin que ce milieu convienne à ses besoins et au développement optimal de ses compétences.

5. Les approches en psychoéducation

Les approches présentées dans ce document réfèrent aux courants théoriques les plus répandus. Chacune d'elles possède ses variantes et donne lieu à des applications pratiques : stratégies, techniques, programmes. En même temps, ces différents cadres théoriques ne sont pas mutuellement exclusifs et n'ont pas la prétention de couvrir tous les champs des approches possibles en milieu scolaire.

5.1. *Approche psychoéducative*

L'approche psychoéducative avance que le développement du jeune se réalise grâce à l'interaction entre ses capacités internes (PAD)¹ et les possibilités d'expérimentation que lui offre son environnement (PEX)².

L'approche psychoéducative s'adresse au jeune et à sa communauté en procurant un ajustement fonctionnel mutuel.

5.2. *Approche écosystémique*

L'approche écosystémique allègue que le développement de la personne résulte d'une interaction complexe entre ses caractéristiques individuelles et celles de ses milieux de vie. Cette approche préconise d'étudier les phénomènes sociaux et les individus en tant que systèmes fonctionnant en interaction avec d'autres systèmes.

5.3. *Approche cognitivo-comportementale*

Cette approche accorde une importance particulière aux fonctions cognitives (idées, opinions) et émotives (sentiments, affects) qui interagissent avec les comportements de la personne. L'interaction entre cognition, émotion et comportement joue un rôle majeur dans l'apprentissage et la modification des comportements.

5.4. *Approche psychodéveloppementale*

Il existe une diversité de facteurs individuels, familiaux et scolaires qui influencent l'adaptation de l'enfant et de l'adolescent selon sa trajectoire développementale.

¹ Potentiel d'adaptation du sujet

² Potentiel expérimental

6. Les interventions psychoéducatives

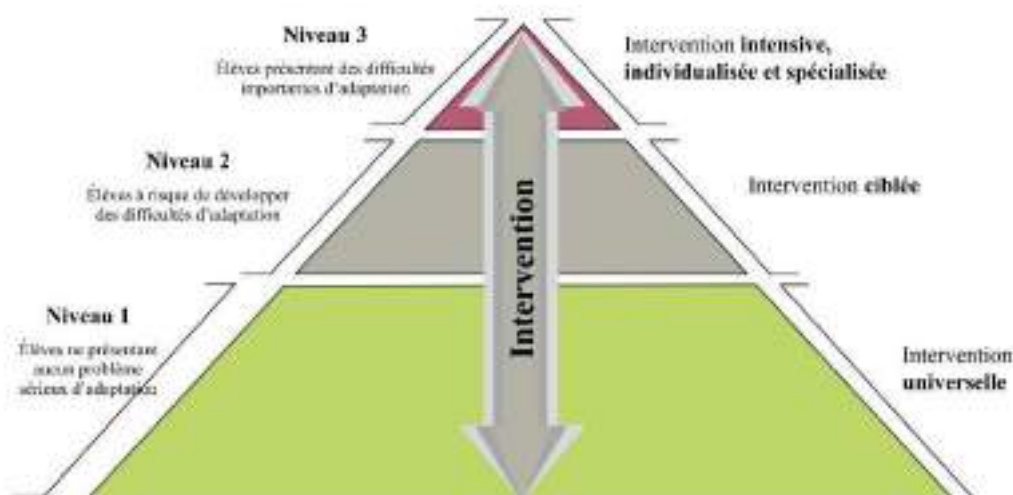


Schéma 1 : Les interventions par niveau (adaptation du triangle de SUGAI - 1999).

La recherche nous démontre que la population générale des élèves peut être divisée en trois grandes catégories : les élèves répondant bien à un cadre ordinaire (environ 80 %), les élèves ayant besoin d'interventions ciblées (environ 15 %) et les élèves ayant besoin d'interventions intensives, individualisées et spécialisées (environ 5 %).

L'action du psychoéducateur dans une école doit toucher aux trois grandes catégories d'élèves (élèves sans problème particulier d'adaptation, élèves à risque de développer des difficultés d'adaptation et élèves avec des difficultés importantes d'adaptation) et doit tenir compte des trois priorités d'action (intervention préventive, intervention conseil, intervention sur le terrain).

La durée de présence dans un milieu ne devrait pas avoir pour effet de mettre de côté une des priorités, ni une des catégories d'élèves. Cependant, l'étendue de l'intervention peut varier en fonction de cette durée de présence.

Les trois catégories d'élèves requièrent des interventions adaptées à leurs besoins. Ainsi, il est possible de distinguer trois niveaux d'intervention dans chacun desquels sont regroupées les actions à privilégier.

Cadre de référence

Peu importe où ils se situent dans cette pyramide, les élèves ont tous des besoins qui leur sont propres et auxquels nous devons répondre pour favoriser le développement des compétences personnelles, scolaires et sociales. L'intervention préventive permettra de réduire le risque d'apparition de problèmes d'adaptation, l'aggravation des difficultés déjà existantes et la détérioration du fonctionnement.

À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, les psychoéducateurs priorisent

L'INTERVENTION PRÉVENTIVE.

La nature même de la psychoéducation consiste à utiliser le savoir-être dans son action éducative. Une présence sur le terrain assure une meilleure analyse de l'interaction entre l'élève et son milieu et permet une intervention immédiate. Elle favorise également *le modelage auprès des divers intervenants*. Une intervention sur le terrain a l'avantage de toucher différents acteurs et un grand nombre d'élèves. Ce type d'intervention s'avère efficace et optimise l'effet qu'elle a sur l'individu et son milieu.

À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, les psychoéducateurs priorisent

L'INTERVENTION SUR LE TERRAIN.

La réussite de chaque élève et son adaptation personnelle et sociale sont influencées par plusieurs acteurs importants du milieu scolaire. Le psychoéducateur est appelé à conseiller et à soutenir les éducateurs spécialisés, les enseignants, les autres professionnels, les intervenants externes, les directeurs d'école et les parents dans la démarche d'aide proposée à l'élève.

À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, les psychoéducateurs priorisent

L'INTERVENTION CONSEIL.

Le schéma suivant illustre les priorités d'action du service de psychoéducation à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.



Schéma 2 : Les priorités d'action du service de psychoéducation à la CSMB.

7. Trois niveaux d'intervention

Dans cette section, les interventions psychoéducatives visent toujours trois cibles : **les élèves, les parents et les intervenants**. Elles sont décrites selon trois niveaux.

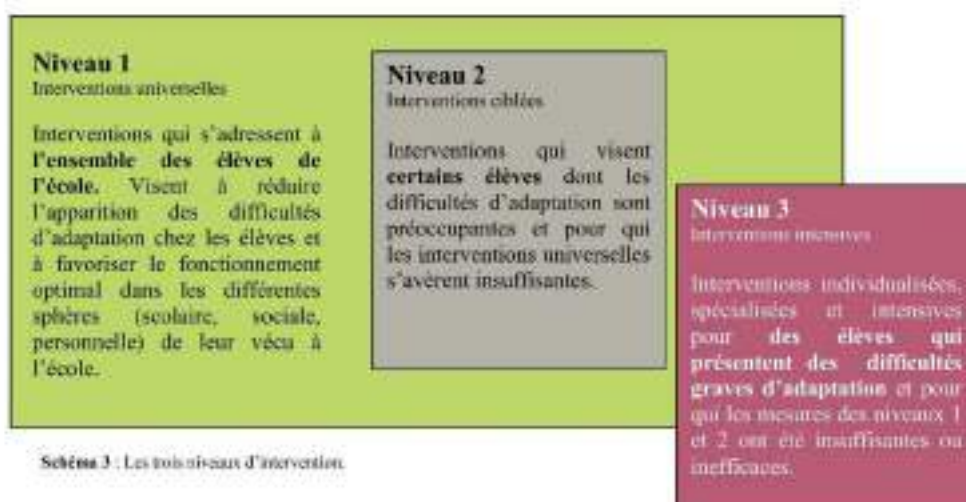


Schéma 3 : Les trois niveaux d'intervention.

À tous les niveaux d'intervention, la concertation avec les autres professionnels non enseignants (psychologues, orthophonistes, AVSEC, conseillers en orientation, conseillers pédagogiques) peut s'avérer pertinente et efficace afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins des élèves et du milieu.

7.1. Niveau 1

Des interventions qui s'adressent à l'ensemble des élèves d'une école. Ces interventions visent à réduire l'apparition de difficultés d'adaptation et favorisent le fonctionnement optimal des élèves dans les différentes sphères (scolaire, sociale, personnelle) de leur vécu à l'école.

Intervention universelle

NIVEAU 1 (Intervention universelle)

Par exemple, le psychoéducateur peut :

Sensibiliser les différents intervenants quant aux facteurs pouvant avoir une incidence sur le comportement des élèves (facteurs individuels, scolaires, familiaux et sociaux).

Participer

- à l'analyse du milieu et à la priorisation des besoins;
- à l'élaboration d'un code de vie;
- à la mise sur pied d'un plan d'action préventif pour l'ensemble des élèves;
- à la mise en œuvre d'un protocole pour contrer la violence et l'intimidation.

Animer un groupe de jeunes leaders dans un milieu est une intervention gagnante.

Outils

- quant à certaines problématiques vécues par les jeunes (trouble déficitaire de l'attention, hyperactivité, trouble anxieux, etc.);
- quant aux interventions à privilégier (techniques d'intervention, gestion des comportements difficiles, etc.).

Contribuer

- au dépistage des élèves à risque et à l'évaluation de leurs besoins;
- à la réflexion sur les pratiques éducatives et sur l'organisation des services offerts à l'école (service de garde, comité EHDAA, conseil d'établissement, à l'organisation de la cour d'école et des activités à l'heure du midi, etc.);
- à la vie étudiante (conseil étudiant, événements de la vie étudiante, etc.).

Soutenir/Conseiller

- l'équipe d'enseignants dans les interventions éducatives du vécu quotidien et lors de situations particulières (observations, modélage, collecte de données, etc.);
- les enseignants dans leur gestion de classe (discipline, organisation, travail d'équipe, système d'émulation, etc.).

Informier

- l'équipe-école sur les pratiques reconnues efficaces par la recherche et les différents programmes.

Établir des liens

- avec les partenaires des services sociaux et des organismes communautaires.

Animier

- des programmes de prévention sur l'intimidation, la santé mentale, l'affiliation aux gangs, le décrochage scolaire, la toxicomanie, le développement de compétences sociales (*Gang de choix, Flappy, Oser être soi-même. Ma vie... c'est pas fini d'en parler!, L'intimidation à notre école, on n'en veut pas, qu'on se le dise!, Vers le Pacifique*, etc.);
- des activités sur l'éducation sexuelle et l'hypersexualisation;
- des événements de sensibilisation (soirée-théâtre, conférence, etc.);
- des conseils de coopération;
- des ateliers en classe afin de modéliser des pratiques efficaces dans le but d'outiller les jeunes, les enseignants, les techniciens en éducation spécialisée, etc.

L'organisation d'un dîner de filles pour parler des relations amoureuses et de l'hypersexualisation s'avère être une intervention préventive efficace.

Intervenir³

- auprès des élèves dans différents contextes (classe, salle des dîners, cour d'école, corridor, service de garde, etc.):
 - de manière proactive dans les interactions avec les jeunes et l'équipe-école;
 - en s'ajustant sur le champ aux réactions des jeunes de façon à créer des opportunités éducatives;
 - en ajustant notre style d'animation aux forces et points vulnérables des groupes d'élèves;
 - en adoptant un type d'animation qui suscite l'intérêt, la participation et la confiance;
 - en exerçant une influence éducative auprès des élèves et des enseignants.

Une présence sur le terrain... aux récréations, dans la classe, au service de garde, à la cafétéria permet au psychoéducateur de réaliser une évaluation fonctionnelle dans un contexte authentique!

Accompagner les parents

- en les informant sur des méthodes éducatives efficaces pour assurer la réussite de leur enfant;
- en les renseignant sur les projets de prévention mis en place dans l'école en vue de réinvestir le contenu des programmes à la maison (*Vers le Pacifique, Gang de choix, Oser être soi-même*, etc.);
- en animant des ateliers visant à développer les habiletés parentales.

³ Référence : cahier de stage de l'Université de Moncton

7.2. Niveau 2

Des interventions qui visent à prévenir l'apparition de difficultés persistantes.

Ces interventions s'adressent à un élève ou à un groupe d'élèves dont les difficultés d'adaptation sont préoccupantes et pour qui les interventions universelles s'avèrent insuffisantes.

**Intervention
ciblée**

NIVEAU 2 (intervention ciblée)

Par exemple, le psychoéducateur peut :

Observer de manière systématique et rigoureuse dans le but de colliger des renseignements sur un élève, sur des élèves ciblés ou sur un milieu

- dans la cour d'école, dans la classe, dans le corridor, à la cafétéria, dans les moments de transition, dans des rencontres formelles ou informelles;
- les manifestations comportementales liées à une problématique;
- les stratégies utilisées par les divers intervenants pour répondre aux besoins des élèves;
- les interactions avec l'environnement physique;
- la réponse aux moyens mis en place;
- les conditions favorables et défavorables;
- les dynamiques de groupes et les affiliations;
- les relations entre élèves et adultes;
- le climat social;
- l'ensemble des événements qui surviennent en situation de groupe.

Une intervention sur le terrain a l'avantage de toucher différents acteurs et un grand nombre d'élèves.

Participer

- à l'élaboration d'un programme d'intervention préventif ou curatif pour un élève ou groupe d'élèves en se basant sur des pratiques exemplaires;
- à des comités multidisciplinaires;
- à des rencontres d'enseignants (équipe-cycle, équipe-école, équipe de niveau);
- à des rencontres de parents;
- à l'élaboration et à la mise en place d'un protocole d'intervention;
- à l'évaluation continue des élèves auprès desquels il intervient;
- à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un plan d'intervention.

Intervenir

- en se basant sur le plan d'action psychoéducatif élaboré à partir des besoins de l'élève ou d'un groupe d'élèves;
- en établissant un lien significatif;
- en utilisant le vécu quotidien.

Cadre de référence

- en variant les types d'intervention (suivi quotidien, rencontre hebdomadaire, intervention sur le terrain, etc.);
- en utilisant divers contextes pour entrer en relation (activités artistiques, ludiques ou sportives, etc.);
- en mettant en place des stratégies et des moyens reconnus efficaces;
- en accompagnant les jeunes de 14 ans et plus dans certaines démarches à entreprendre auprès des services externes.

Analyser la problématique globale de l'élève

- les capacités adaptatives;
- les défis et les forces;
- les facteurs de risque et les facteurs de protection;
- l'efficacité des interventions;
- les contextes où les problèmes se manifestent;
- le fonctionnement adaptatif et normatif;
- les objectifs visés et leur atteinte.

Intervenir auprès d'un ou plusieurs élèves dans le cadre d'une activité sportive, artistique ou parascolaire s'avère une pratique gagnante!

Collaborer avec les parents, les directeurs, les enseignants, les intervenants et, au besoin, avec le Service des ressources éducatives et les partenaires externes qui gravitent autour de l'élève :

- dans l'évaluation et la compréhension de la problématique;
- dans la communication des observations, des hypothèses et des plans d'action;
- dans la répartition des rôles et responsabilités;
- dans la recherche de la continuité et de la cohérence des interventions;
- dans la recherche du meilleur classement pour certains élèves (passage primaire-secondaire, classes adaptées, milieu externe, etc.).

Le psychoéducateur qui participe à une sortie culturelle ou à un voyage éducatif avec les élèves intervient sur le terrain.

Soutenir/Conseiller

- dans la compréhension d'une problématique particulière;
- dans la mise en place des moyens, adaptations et stratégies à privilégier;
- dans l'administration de questionnaires et d'outils d'évaluation.

Accompagner les parents

- en établissant un lien de confiance;
- en les reconnaissant dans leur rôle d'expert auprès de leur enfant;
- en les informant sur la nature, les causes et les répercussions possibles des difficultés de leur enfant;
- dans l'acceptation des difficultés de leur enfant;
- dans la recherche de solutions et de pistes de travail pour leur enfant;
- dans l'élaboration du plan d'intervention;
- dans l'acquisition de méthodes éducatives gagnantes et efficaces pour la réussite de l'éducation de leur enfant;
- dans les démarches à entreprendre auprès des services externes (santé et sociaux);
- en assurant un suivi des progrès de leur enfant (rendez-vous téléphonique, rencontre individuelle, courriel, etc.).

7.3. Niveau 3

Des interventions qui visent à réduire les comportements qui nuisent ou compromettent le développement social et la réussite scolaire des élèves.

Les interventions s'adressent spécifiquement à **des jeunes qui présentent des difficultés graves d'adaptation** et pour qui les mesures des niveaux 1 et 2 s'avèrent insuffisantes ou inefficaces. Ces élèves présentent des manifestations comportementales **persistantes et intenses** qui ont des conséquences sur eux-mêmes et sur les autres.

Intervention intensive

L'intervention auprès de ces élèves est individualisée, spécialisée, intensive et régulière. Il s'agit d'une intervention structurée, multimodale et systémique. Elle vise à développer des compétences et à renforcer les capacités adaptatives.

En tout temps, les conseillers pédagogiques du Service des ressources éducatives et les professionnels des Services EVIII et EDA peuvent soutenir les milieux dans la mise en place de mesures adaptatives.

NIVEAU 3 (interventions intensives)

Par exemple, le psychoéducateur peut :

À la suite d'une collecte de données, évaluer de façon continue, en démontrant de la rigueur, sans porter préjudice, avec une distance professionnelle, avec éthique et sans jugement personnel

- la nature des difficultés d'adaptation de l'élève en collaboration avec d'autres professionnels;
- la validité des hypothèses cliniques;
- les éléments pouvant confirmer ou infirmer la présence d'un trouble de santé mentale;
- la fréquence, l'intensité et la constance des problèmes en vue d'aider à établir les besoins et la nature des services à offrir (évaluation psychosociale);
- les capacités et les difficultés adaptatives en vue d'établir un plan d'action conformément avec le plan d'intervention (évaluation psychoéducative);
- les facteurs environnementaux pertinents à la compréhension de la problématique;
- la fonction et les besoins auxquels répondent les conduites inappropriées;
- les conduites appropriées à développer en vue de répondre aux besoins identifiés.

Intervenir de manière intensive, structurée et systématique auprès d'élèves en difficulté grave d'adaptation

- en maintenant un lien significatif;
- en utilisant le vécu quotidien;
- en variant les types d'intervention (court et long séjour au Service éducatif EDA, observation, suivi quotidien, rencontre hebdomadaire, intervention sur le terrain, etc.);
- en utilisant divers moyens de mise en relation (discussion, jeu de rôles, jeu de société, activités artistiques, ludiques ou sportives, etc.);
- en proposant des ajustements quant à l'horaire et des adaptations pédagogiques en fonction des capacités cognitives, affectives, personnelles et sociales;
- en mettant en place des stratégies et des moyens d'intervention reconnus efficaces;
- en concertation auprès des professionnels et partenaires impliqués;
- en accompagnant l'élève dans les différentes démarches proposées (Service éducatif EDA, services sociaux et services de santé pour les élèves âgés de 14 ans et plus) et en maintenant le lien d'appartenance avec l'école d'origine;
- en se basant sur le plan d'intervention et, s'il y a lieu, sur le plan de service individualisé intersectoriel (PSII) élaboré entre les différents partenaires.

Collaborer avec les parents, les directeurs, les enseignants, les intervenants et nécessairement avec le Service des ressources éducatives (EVIII, EDA, CP) et les partenaires externes qui gravitent autour de l'élève

- à l'évaluation et à la compréhension d'une problématique;
- au partage des observations, des hypothèses et des plans d'action;
- à l'élaboration et à l'application du plan d'intervention;
- à l'administration de questionnaires et d'outils d'évaluation;
- à la recherche et à la mise en œuvre de solutions;
- à la répartition des rôles et responsabilités;
- à la continuité et à la cohérence des interventions intensives;
- à l'orientation scolaire de certains élèves dans des services spécialisés.

Soutenir/Conseiller

- dans la compréhension d'une problématique complexe;
- les intervenants de l'école à la mise en place de moyens spécialisés et de stratégies individualisées (directeurs, techniciens en éducation spécialisée, professionnels, éducateurs du service de garde, surveillants, spécialistes, chauffeurs d'autobus, enseignants-ressources, brigadiers, concierges, etc.);
- dans les différentes étapes et démarches;
- dans la coordination des interventions préconisées.

Accompagner les parents

- en s'assurant de la poursuite des actions entreprises au niveau 2;
- en vérifiant leur compréhension de l'organisation et des services offerts;
- en assurant un suivi régulier des progrès de leur enfant (rendez-vous téléphonique, rencontre, courriel, etc.).

A ce niveau, l'ampleur des difficultés d'un élève nécessite une intervention spécialisée et multimodale (élève, école, famille) qui exige, le plus souvent, l'implication de partenaires externes qui soutiendront directement la famille à l'extérieur de l'école.

8. Évaluation

L'évaluation d'un élève fait toujours suite à une référence en psychoéducation qui est demandée par la direction de l'école.

L'équipe de psychoéducateurs a le souci d'uniformiser ses pratiques évaluatives et de les bonifier en suivant l'évolution de la recherche dans ce domaine.

Conformément à son champ d'exercice, le psychoéducateur est appelé à évaluer les élèves qui présentent des difficultés d'adaptation ou qui sont à risque d'en développer. Son rôle consiste à proposer des interventions appropriées qui répondent à leurs besoins et aux ressources de leur environnement.

Cette évaluation repose sur des observations, une collecte rigoureuse de données et une utilisation d'instruments de mesure qui permettront de poser un regard clinique sur la situation (constance, fréquence, persistance, intensité et complexité) ou de contribuer à l'identification de problématiques plus graves.

La nature même des difficultés qu'éprouve l'élève référé contribue à créer des attentes de la part du milieu, ce qui n'est pas sans exercer une certaine pression sur le psychoéducateur. À titre de professionnel, il demeure responsable tant des conclusions qu'il tire de ses observations que de la démarche d'évaluation qu'il a utilisée. *Le psychoéducateur doit préserver son indépendance professionnelle et résister aux influences d'un tiers (article 29 du Code de déontologie).*

Cette démarche évaluative requiert du temps (connaissance approfondie de l'élève, période significative de collecte de données, analyse et rédaction du rapport).

8.1. Évaluation psychoéducative

Elle désigne le processus systématique et rigoureux qui consiste à recueillir des données individuelles et environnementales à propos d'un élève et à interpréter dynamiquement les interrelations entre ces données pour en arriver à porter un jugement clinique sur une situation. Ce processus permet de reconnaître les difficultés de l'élève, ses forces, ses besoins et les ressources dont il dispose afin de faire les meilleurs choix possibles pour répondre à ses besoins.

L'évaluation psychoéducative permet d'analyser les données recueillies en :

- concernant la situation problématique et son historique ainsi que les principaux facteurs de risque et de protection associés;
- faisant le bilan des capacités et des difficultés adaptatives tant chez l'élève que celles présentes dans son environnement;

- posant un jugement clinique sur la nature de la situation problématique et ses répercussions sur la trajectoire développementale future de l'élève.

L'évaluation psychoéducative telle que décrite ici est tirée du cadre proposé dans le *Guide d'évaluation psychoéducative* (OCCPPQ, 2008, 2011, 2013, OPPQ).

Par son contenu, l'évaluation psychoéducative équivaut à l'évaluation psychosociale telle que décrite par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Dans le cadre de la codification des élèves présentant un trouble de comportement, elle portera le nom d'évaluation psychosociale.

Finalement, elle permet de formuler des recommandations et des objectifs généraux d'intervention (OPPQ, 2010).

L'évaluation psychoéducative est composée de deux types d'évaluation complémentaires : l'évaluation fonctionnelle et l'évaluation normative.

8.1.1. Évaluation fonctionnelle

L'évaluation fonctionnelle permet de décrire les comportements problématiques et d'objectiver le jugement des personnes en lien avec ces comportements, d'identifier les moments et les situations qui déclenchent ou maintiennent les comportements problématiques et parallèlement, de déterminer les variables sur lesquelles l'intervention devrait porter pour améliorer la situation (OPPQ, 2010; Massé, Desbiens et Lanaris, 2006).

8.1.2. Évaluation normative

L'évaluation normative consiste à administrer des épreuves standardisées (Conners, EDC, Achenbach, etc.) afin de comparer la personne à un groupe de référence du même âge, du même sexe et de la même communauté culturelle. Elle permet d'obtenir rapidement des renseignements sur la nature et la gravité des problèmes (OPPQ, 2010, p. 9).

8.2. Évaluation psychosociale

L'évaluation psychosociale est exigée par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en ce qui a trait à l'attribution et à la reconnaissance d'un code de difficulté chez les élèves présentant un trouble du comportement. L'évaluation psychosociale s'inscrit également dans la démarche précisée dans l'entente 2005-2010 concernant les dispositions relatives aux élèves HDAA (OPPQ, 2010).

9. Formation continue (assurer la mise à jour de ses compétences)⁴

En raison de la diversité de la clientèle et des problématiques rencontrées dans le milieu scolaire, le psychoéducateur doit effectuer des mises à jour constantes de ses connaissances et de ses compétences (obligation professionnelle pour les membres de l'OPPQ). Sa participation à des activités de formation continue et son engagement dans différents groupes ou comités de travail représentent les principaux moyens pour assurer la qualité de sa pratique.

À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la structure organisationnelle favorise l'excellence de la pratique car elle met en place des rencontres d'équipe mensuelles dans des conditions favorables. Ces rencontres permettent d'échanger sur les réalités rencontrées dans la pratique et de briser ainsi l'isolement professionnel.

Selon les besoins de l'ensemble de l'équipe, sous la coordination d'un sous-comité et d'un répondant, des activités de perfectionnement sont organisées. Les psychoéducateurs ont également la possibilité de participer à des formations individuelles pour répondre à des besoins plus spécifiques.

10. Règles déontologiques

Membre d'un ordre professionnel, le psychoéducateur est tenu de respecter certaines règles déontologiques qui vont dans le sens du respect des droits du client⁵ et de la qualité des services offerts. L'obtention du consentement libre et éclairé avant d'entreprendre une démarche d'aide ou d'évaluation, le traitement confidentiel accordé aux renseignements révélés par le jeune ou ses parents et la consignation, dans un dossier professionnel, des observations et actions liées à son mandat constituent les obligations les plus connues. L'employeur doit permettre que celles-ci soient respectées par les professionnels dont il retient les services.

Le document intitulé *Modalités relatives à la gestion du dossier de l'élève du secteur jeune* précise les différents types de dossiers dans lesquels sont consignés et conservés les renseignements relatifs au cheminement scolaire de chacun des élèves ainsi que les différentes interventions mises en place par les professionnels. La

À la demande de son supérieur immédiat ou hiérarchique, le psychoéducateur qui travaille pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a le devoir de transmettre toute l'information pertinente afin de permettre à l'école de mettre en place les mesures nécessaires pour répondre aux besoins des élèves et prioriser les services.

⁴ Tiré du Guide d'évaluation psychoéducative en milieu scolaire de l'OPPQ.

⁵ Le terme client désigne toute personne ou groupe de personnes à qui s'adresse le service de psychoéducation (élève, enseignant, équipe-école, parents ou tout autre intervenant de la commission scolaire).

Cadre de référence

description du contenu des dossiers de l'élève a été élaborée en collaboration avec les professionnels de la commission scolaire et respecte les prescriptions en matière de déontologie et de protection des renseignements personnels.

Dans le cas d'une demande d'accès au dossier d'un élève, le psychoéducateur doit transmettre tous les renseignements demandés par le responsable de l'accès aux documents des organismes et de la protection des renseignements personnels.

11. Rôles et responsabilités

La réussite... une responsabilité partagée!

Dans le cadre de ses interventions, le psychoéducateur collabore avec plusieurs acteurs du milieu qui ont des rôles et des responsabilités précises face à la réussite des élèves.

L'élève

- contribue à la démarche entreprise par les différents intervenants dans le but de répondre à ses besoins;
- participe à l'élaboration de son plan d'intervention, s'il y a lieu;
- utilise les stratégies et les moyens proposés par le psychoéducateur.

Le parent

- communique à la Direction et aux intervenants concernés l'information pertinente visant à assurer une meilleure compréhension de la difficulté de son enfant;
- collabore avec les intervenants de l'école;
- s'implique dans les actions à entreprendre dans le but de répondre aux besoins particuliers de son enfant;
- soutient son enfant dans l'utilisation des stratégies et des moyens proposés.

L'enseignant

- collabore au dépistage des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- note et partage avec les autres intervenants les renseignements ou les observations concernant les élèves, notamment celles relatives aux interventions qu'il a réalisées;

Cadre de référence

- réfère à la Direction, selon la procédure établie (démarche en palier), le ou les élèves de sa classe dont les difficultés persistent malgré les interventions et les mesures mises en place;
- travaille en concertation avec le psychoéducateur et les autres intervenants;
- met en place les interventions recommandées par le psychoéducateur;
- participe à l'établissement du plan d'intervention.

Le technicien en éducation spécialisée

- applique, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier;
- élabore un plan d'action et sélectionne des mesures à prendre;
- participe à l'élaboration du plan d'intervention, sous la responsabilité de la Direction d'école et en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire;
- observe la situation et intervient auprès des élèves en réaction avec leur environnement;
- procure une relation d'aide et utilise, en situation de crise, des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme et à l'ordre;
- accompagne les élèves dans leur démarche de modification de comportement;
- apporte son soutien à l'enseignant pour assurer, en classe, un environnement propre aux apprentissages;
- utilise des techniques de communication adaptées aux besoins des élèves;
- élabore un plan d'action et sélectionne des mesures à prendre en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire;
- choisit, prépare et voit à l'adaptation ou à la fabrication du matériel nécessaire aux activités présentées;
- consigne ses observations et ses interventions, tient des dossiers et rédige des rapports concernant la situation de l'élève.

Le psychoéducateur

- participe à l'élaboration et à la mise en application du service en psychoéducation en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau de l'établissement que de la Commission scolaire;

Cadre de référence

- collabore avec la Direction pour établir le plan de travail annuel;
- contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- planifie et effectue l'évaluation psychoéducative afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial;
- recueille auprès des intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise des tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des interventions et à l'analyse des données afin d'identifier la nature de la problématique;
- participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention;
- participe avec les enseignants à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation;
- accompagne et conseille les autres intervenants scolaires et les parents des élèves en difficulté d'adaptation;
- planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenants scolaires ou externes, des activités auprès des groupes-classes ou des groupes d'élèves;
- conseille le personnel affecté à l'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- conseille et soutient les intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe régulière;
- établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires.

La direction d'école

- diffuse le cadre de référence en psychoéducation auprès de son personnel;
- s'assure que le modèle en palier est respecté et appliqué;
- favorise auprès de l'équipe-école une réflexion sur les stratégies psychoéducatives proposées;
- collabore avec le professionnel pour établir le plan d'action conformément aux besoins du milieu et aux priorités établies par la CSMB. Elle priorise les dossiers à traiter;
- informe régulièrement les enseignants quant aux ressources pouvant soutenir l'application des actions à mettre en place dans le but de répondre aux besoins des élèves;

Cadre de référence

- met en place une pratique qui vise la collaboration et la concertation en vue d'une responsabilité partagée pour la réussite des élèves;
- s'assure de la mise en place d'une communication efficace à l'ensemble de l'école;
- garantit la mise en œuvre de mesures pour le dépistage des élèves à risque et la reconnaissance des élèves HDAA;
- établit le plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève, voit à la réalisation et à l'évaluation périodique de ce plan;
- s'assure du respect de la dignité et confidentialité de l'information concernant l'élève et ses parents;
- vérifie que les parents soient informés des services dont bénéficie leur enfant et encourage leur participation;
- définit avec son personnel les besoins de formation continue et favorise la mise en place de mesures facilitant le développement professionnel.

La Commission scolaire

- adapte les services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon ses besoins, d'après l'évaluation qu'elle doit faire de ses capacités en vertu des modalités établies par la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (art. 234 et 235 LIP);
- détermine les règles générales qui régissent l'organisation des services en psychoéducation et s'assure de leur application;
- évalue les services qu'elle met en place en collaboration avec les Directions d'école et les unités administratives ou pédagogiques impliquées;
- s'assure que chaque école obtienne des services de psychoéducation en tenant compte de la disponibilité et de la répartition des ressources;
- contribue au développement professionnel des psychoéducateurs en offrant des activités de formation continue organisationnelle;
- aide les milieux à reconnaître les besoins particuliers des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- offre du soutien à l'organisation des services d'aide aux élèves;
- accompagne les milieux dans la mise en place de pratiques pédagogiques et éducatives (conseillers pédagogiques en adaptation scolaire, Service EDA, Service ÉVIE);
- a la responsabilité de la gestion et de la protection des renseignements personnels.

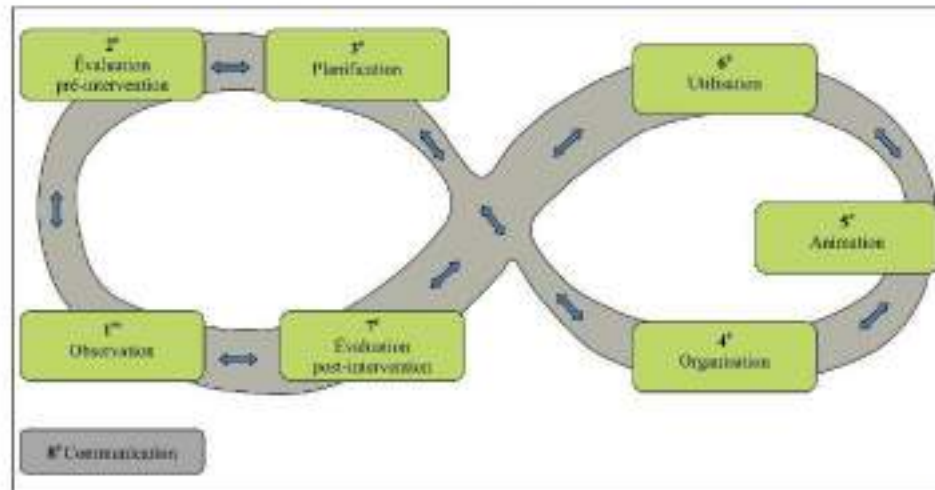
12. BIBLIOGRAPHIE

- Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) (2011). « Psychoéducateur ou psychoéducatrice ». *Plan de classification. Personnel professionnel des commissions scolaires francophones. Québec.*
- GENDREAU, G. et al. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Montréal : Sciences et culture.
- LEHOUX, J. (2008). *Cahier des stages de maîtrise en psychoéducation*. Université de Montréal.
- MASSÉ, L., DESBIENS, N. et LANARIS, C. (2006). *Les troubles du comportement à l'école : prévention, évaluation et intervention*. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (2010). *Code de déontologie des membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*. Montréal.
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (2010). *La tenue d'un dossier de consultation ou de supervision en psychoéducation. Normes d'exercice*. Montréal.
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. *Encadrement de la pratique/Déontologie et tenue de dossiers* : www.ordrepsed.qc.ca (section Membres).
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (2010). *Guide d'évaluation psychoéducative. Lignes directrices*. Montréal
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (2011). *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultations et autres bureaux et la cessation d'exercice*. Montréal
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (2012). *Le psychoéducateur en milieu scolaire*. Cadre de référence. Document de travail.
- RENOU, M. (2005). *Psychoéducation : une conception, une méthode*. Montréal : Sciences et culture.

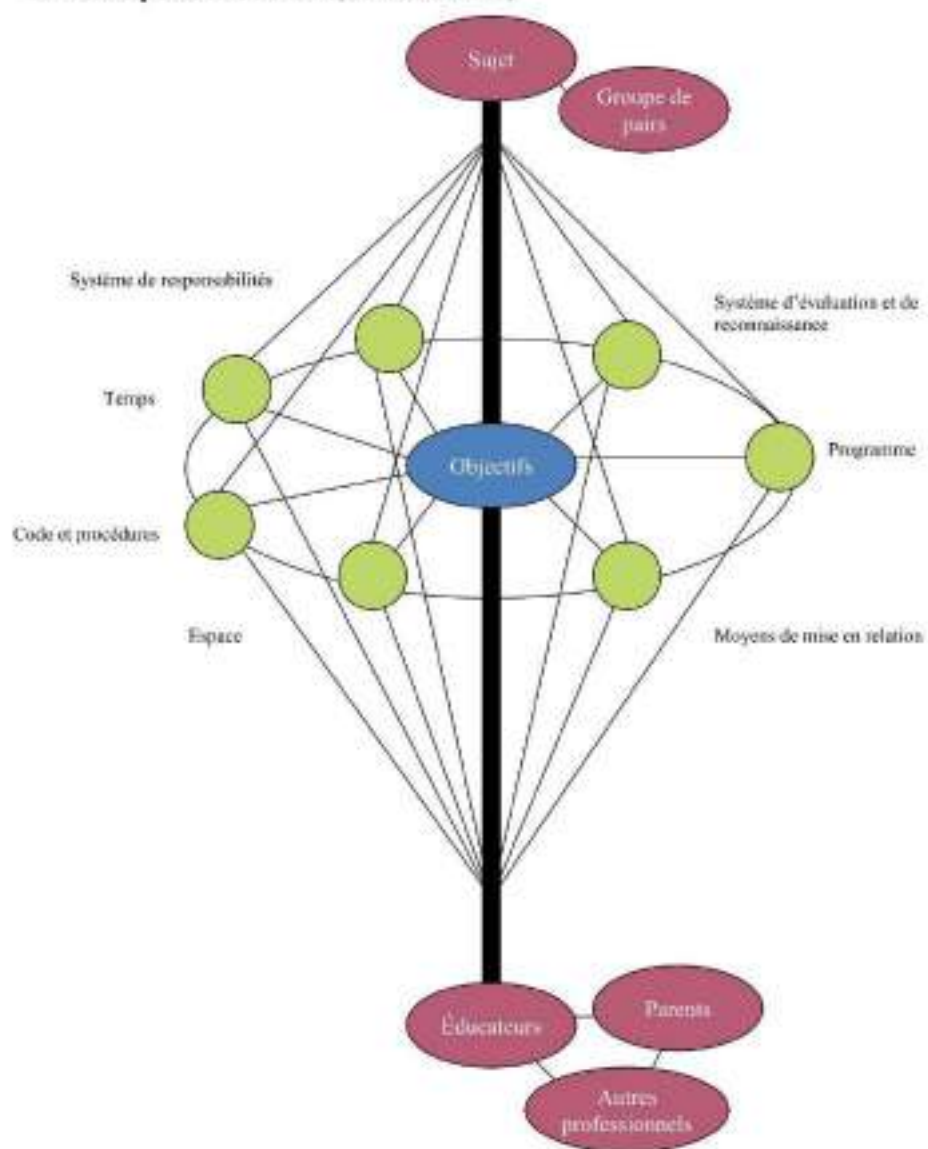
13. Annexes

1. Les opérations professionnelles du psychoéducateur

Dans le cadre du processus d'aide à l'élève et des actions s'y rattachant, les psychoéducateurs analysent et interviennent en fonction des cadres de référence propres à leur formation. Cette formation trouve son essence, entre autres, dans les huit opérations professionnelles, les composantes de la structure d'ensemble (*logos de Gosselin*), le potentiel adaptatif (PAD), le potentiel expérientiel du milieu (PEX) et les schémas relationnels.



2. La toupie de Gendreau (structure d'ensemble)



3. Modalités relatives à la gestion du dossier de l'élève du secteur jeune

Dossier scolaire

Description du dossier	Responsable du dossier	Lieu de conservation
L'ensemble des données consignées à caractère administratif et pédagogique concernant l'inscription, l'inscription, le développement scolaire et les résultats scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> La Direction de l'école La Direction du Service des ressources éducatives pour les cas d'élevés HDAA scolaires à l'initiative de la Commission scolaire. 	À l'école
Contenu		
<ul style="list-style-type: none"> Photos d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> Preuve d'inscription et de fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> Documents de scolarisation

Dossier des professionnels

Description du dossier	Responsable du dossier	Lieu de conservation
L'ensemble des données consignées par un professionnel dans le cadre d'un mandat de service, d'un mandat spécifique, d'une évaluation, d'un suivi ou de toute intervention professionnelle auprès de l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> Le professionnel de la consultation personnelle. Le professionnel en sous l'autorité de la Direction de Service des ressources éducatives. 	Sur l'ordre du professionnel dans des locaux de service et en accord avec le professionnel.
Contenu		
<ul style="list-style-type: none"> Renseignements d'identification de l'élève. Original de la demande de service incluant le motif de consultation. Copie du plan d'intervention. Original de consentement des parents à l'intervention professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> État d'avance et de fermeture du dossier; Description des services professionnels dispensés; Tous administratifs, ainsi que les conclusions de professionnel; Rapport d'évaluation, recommandations, objectifs des interventions, notes d'observations, notes d'évaluation, notes pour la fermeture du dossier. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport provenant de d'autres professionnels; Demande de transmission de documents; Correspondances échangées entre les parents et le professionnel; Documents autres.

Dossier d'aide particulière

Description du dossier	Responsable du dossier	Lieu de conservation
L'ensemble des données relatives concernant le cheminement de l'élève en fonction de l'aide individuelle qui lui est apportée et des données de nature disciplinaire.	<ul style="list-style-type: none"> La Direction de l'école 	Dans le bureau de la Direction de l'école dans des locaux réservés à cet effet.
Contenu		
<ul style="list-style-type: none"> Renseignements d'identification de l'élève; Recommandations de soutien et les autres documents afférents; Original du plan d'intervention; Copie de la demande de service incluant les motifs de consultation; Copie de consentement des parents à l'intervention professionnelle; Résumé des rapports des professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Commentaires, observations et recommandations de l'élève intervenant recueillies par la Direction de l'établissement; Sommaire des services; Formulaire de cheminement scolaire; Documents reçus pour assurer les soins pédagogiques et comportementaux; Correspondance aux parents; AVIS écrit aux parents concernant la Éducation scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Signification à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) concernant la Éducation scolaire ou en application à l'ordre maltraitance; Demandes échangées avec la Direction de la protection de la jeunesse, le Centre jeunesse et le Tribunal de la jeunesse; Demande de transmission de dossier d'aide particulière (DAP) à une autre institution; Mémoire d'un vote de diffusion et pièces justificatives.

4. Démarche préalable à une demande de service



Démarche en palier

Mesures ordinaires

ÉTAPE 1

L'enseignant remarque que l'élève a un comportement qui nuit à son apprentissage ou à ses relations sociales.

Démarche :

L'enseignant essaie de répondre aux besoins de l'élève en faisant des mises au point avec ce dernier et ses parents.

- ▶ L'enseignant observe les comportements de l'élève dans la classe et à l'extérieur de la classe (récréation, déplacement, etc.).
- ▶ L'enseignant précise ses attentes et les règles de la classe à l'ensemble du groupe (règles, procédures, conséquences, routines, etc.).
- ▶ L'enseignant va de l'avant au moment d'une rencontre individuelle avec l'élève. Il :
 - discute de ses observations;
 - vérifie la motivation de l'élève et sa compréhension de la situation;
 - précise les règles du groupe;
 - demande à l'élève s'il accepte de collaborer;
 - fixe avec l'élève un ou des objectifs à court terme et des moyens concrets pour les atteindre;
 - fait une synthèse de la rencontre avec l'élève.
- ▶ L'enseignant échange avec les parents. Il :
 - analyse les demandes émanant de leur enfant;
 - recueille leurs perceptions;
 - s'associe avec eux;
 - les informe de la situation scolaire de leur enfant;
 - assure une rétroaction (note dans l'agenda, contact téléphonique, rencontre individuelle, etc.).
- ▶ L'enseignant garde des **traces écrites** des actions entreprises avec l'élève et ses parents.

Est-ce que les mises au point ont permis de résoudre le problème?

OUI

Si oui, on en reste là.

NON

Si ce n'est pas le cas, on passe à l'étape suivante.

Cette section document, l'ensemble des conseils opérationnels les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes et dans le respect d'égalité de genre.

ÉTAPE 2

Dans le but d'amener l'élève à diminuer ses comportements inadéquats et à développer des comportements souhaitables.

Démarche :

Poursuite des actions et utilisation de différentes ressources internes.

- ▶ L'enseignant mentionne le problème à d'autres personnes capables de lui apporter un éclairage nouveau sur :

- La perception qu'il a de l'élève;
- Les contextes dans lesquels l'élève évolue.

C'est l'utilisation des ressources de l'école, par exemple :

- Un collègue enseignant, un spécialiste;
- Un intervenant (service de garde, un technicien en éducation spécialisée, orthopédagogue, enseignant-ressource, un professionnel non enseignant (psychologue, orthophoniste, psychoéducateur);
- La Direction.

- ▶ L'enseignant utilise des moyens additionnels auprès de l'élève et des parents, par exemple :

1.auprès de l'élève :

- Observation plus systématique de l'élève;
- Collecte d'information sur ses forces et ses intérêts;
- Entente écrite avec l'élève précisant les attentes et comportements;
- Système d'émulation;
- Feuille de route;
- Implication du groupe (collaboration des pairs);
- Fiche de communication maison-école.

2. auprès des parents : Recherche leur collaboration

- Utiliser des modes de communication avec lesquels l'enseignant et les parents seront à l'aise (message écrit ou téléphonique, rencontre, agenda);
- Rechercher des solutions ensemble;
- Donner un suivi régulier (quand ça va bien aussi);
- Exprimer ses besoins et ses limites comme partenaires.

- ▶ L'enseignant continue de garder des traces écrites de ses observations et des interventions conduites auprès de l'élève et de ses parents;

Ces nouvelles interventions ont-elles permis à l'élève de progresser suffisamment?

OUI	NON
Si oui, on en reste là.	Si ce n'est pas le cas, on répond aux questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que notre intervention dure depuis assez longtemps? ▪ Est-ce que nous avons fait plusieurs essais? Dans l'affirmative, on passe à l'étape suivante.

ÉTAPE 3

Afin de mieux comprendre la situation de l'élève et de lui offrir des services, s'il y a lieu.

Démarche :

C'est l'étude du bien-fondé d'une demande d'adaptation des services éducatifs.

- ▶ L'enseignant trace un portrait de la situation de l'élève à la Direction de l'école et lui fait part des interventions conduites auprès de l'élève et de ses parents.
- ▶ **La Direction** rassemble les personnes directement impliquées (comité multidisciplinaire), détermine un plan d'action et précise les mandats de chacun.
- ▶ **La Direction peut faire appel aux professionnels des Services ÉVHI ou EDA.**

Après la discussion, est-il nécessaire de dispenser des services éducatifs adaptés afin de répondre aux besoins de l'élève?

OUI	NON
Si oui, on passe à l'étape suivante.	

Services adaptés et plan d'intervention

ÉTAPE 4

Afin de répondre aux besoins et aux difficultés définis précédemment.

Démarche :

C'est le choix des services éducatifs et l'élaboration du plan d'intervention.

- ▶ C'est à ce moment qu'il peut être décidé d'impliquer la participation active d'un professionnel non-enseignant ou d'un autre spécialiste pour offrir un suivi plus individualisé auprès de l'élève et de ses parents.
- ▶ La Direction voit à la mise en place d'un plan d'intervention.
- ▶ Les parents demeurent partenaires de l'école. La collaboration des organismes extérieurs peut, au besoin, être sollicitée.

ÉTAPE 5

Pour faire suite aux interventions conduites.

Démarche :

Application et révision du plan d'intervention.

- ▶ En collaboration avec les parents et les personnes concernées, le plan d'intervention est appliqué tel que décidé.
- ▶ L'équipe évalue les actions, le cheminement de l'élève et tient compte de l'information ainsi obtenue, jetant un regard nouveau sur la situation. Ce nouvel exercice permet de réajuster l'action et de redéfinir les objectifs.

Est-ce que le plan se déroule selon nos prévisions?

Est-ce que l'intervention a permis à l'élève de progresser?

Est-ce que des modifications doivent être apportées au plan d'intervention?

OUI

NON

Selon les réponses, l'équipe s'interrogera sur la poursuite ou non du plan d'intervention et des services éducatifs.

5. *Intervenir et faire la différence!*



■ Intervenir dans différents lieux et contextes | ■ Intervenir en animant auprès des élèves |
 ■ Intervenir en participant | ■ Intervenir en collaboration avec différents partenaires